



Numéro de l'acte	2015-57-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

QUESTION N°2015-57

URBANISME : Bilan des cessions-acquisitions pour l'année 2014 – Annule et remplace la délibération n°2015-22 du 17 février 2015

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Conformément aux dispositions de l'article L2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Par délibération n°2015-22 en date du 17 février 2015, le Conseil Municipal a approuvé le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2014.

Or, la cession de la parcelle cadastrée C 2059, d'une contenance de 397 m², sise 8 rue La Fontaine, par acte en date du 5 décembre 2014, au profit de Monsieur Mustapha OUMARS et Madame Pascaline COOLEN pour un montant de 110 000 €, n'apparaît pas dans le compte administratif 2014 et sera reportée.

Par conséquent, il convient de retirer la cession de la parcelle cadastrée C 2059 du bilan des acquisitions et cessions immobilières.

Le Conseil Municipal, prend acte du bilan ci-joint des acquisitions et cessions immobilières pour 2014.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT

Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2014
(Article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Acquisitions

La ville a acquis, pour un montant de 7 200 €, les parcelles G 113, G 630 et G 631 d'une contenance de 809 m² auprès des Consorts FLAMENT, parcelles sises rue Anatole France.

Le montant total des acquisitions réalisées et payées par la ville en 2014 s'élève à : 7 200 €.

Cessions

La ville a cédé la parcelle G 1305, sise 2 rue Edith Piaf à Arques, d'une contenance de 327 m² au profit de Mademoiselle Céline BOURGIN, pour un montant de 135 000 €.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Centre-Ville, la ville a cédé à l'ACED, par acte en date des 24 et 27 février 2014, les parcelles F 32, F 34 et F 2560 pour un montant de 30 576 €.

Le montant total des cessions réalisées et payées à la ville en 2014 s'élève à : 165 576 €.